



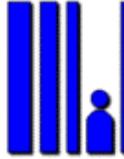
Government
of Canada

National Parole
Board

Gouvernement
du Canada

Commission nationale des
libérations conditionnelles

NEWS RELEASE



COMMUNIQUÉ

Le 13 juin 2006

Pour diffusion immédiate

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE
DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ANNONCE
LA NOMINATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE EXÉCUTIVE**

OTTAWA – C'est avec plaisir que Mario Dion, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), annonce aujourd'hui la nomination de la nouvelle directrice exécutive de la CNLC, M^{me} Françoise Girard. Sa nomination sera en vigueur à compter du 4 juillet 2006.

M^{me} Girard a entamé sa carrière en 1977 comme journaliste à Radio-Canada. Elle est entrée à la fonction publique fédérale en 1978 et a travaillé, au cours de ces 28 dernières années comme fonctionnaire, dans un certain nombre de ministères et d'organismes. Elle a notamment occupé, pendant une période de 18 ans, des postes de direction dans les domaines des communications, des politiques, des programmes et des ressources humaines.

M^{me} Girard assume actuellement les fonctions de directrice générale des Services corporatifs et de la Gestion de la transition au sein de l'organisme Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. Auparavant, elle a occupé les postes de directrice des Opérations électorales et des Communications à Élections Canada; de directrice générale des Ressources humaines au ministère de la Justice; et de directrice des Plaintes et des Enquêtes à la Commission canadienne des droits de la personne. Parmi les autres ministères au sein desquels M^{me} Girard a travaillé, il y a les suivants : Développement des ressources humaines Canada, Industrie Canada, Expansion industrielle régionale Canada, Affaires extérieures Canada, Industrie et Commerce Canada, Postes Canada et Travail Canada.

Le directeur exécutif de la CNLC est l'administrateur en chef des opérations de l'organisation et est chargé d'assumer un rôle de leadership à l'endroit des cinq bureaux régionaux ainsi que des unités responsables des finances, des ressources humaines, des politiques et de la planification, de la gestion de l'information et de l'administration au bureau national de la CNLC, à Ottawa.

La Commission nationale des libérations conditionnelles est un tribunal indépendant qui prend des décisions sur la mise en liberté des délinquants au moment opportun et sur les conditions qu'il convient d'imposer aux libérés conditionnels. En tant que partie intégrante du système de justice pénale, la Commission contribue à la protection de la société en favorisant la réinsertion en temps opportun des délinquants dans la collectivité. La

Canada

préoccupation première et primordiale de la Commission dans ses décisions est la sécurité du public.

-30-

Pour plus d'information :

John Vandoremalen
Directeur des communications
Commission nationale des libérations conditionnelles
(613) 954-6547